

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 5 MAI 2025 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2025-05-05-01 Ouverture de la séance

2025-05-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-05-05-03 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

2025-05-05-04 Présentation et adoption des états financiers 2024

La présentation des états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 est faite par monsieur Luc Audet de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Suite au dépôt du rapport financier et à la présentation des états financiers, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'adopter les états financiers tels que présentés.

Ce rapport fait état d'un surplus pour l'année 2024 de l'ordre de 140 150 \$.

2025-05-05-05 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024

Monsieur le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, et ce, tel que prescrit par l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*.

2025-05-05-06 Adoption du dernier procès-verbal

2025-05-05-06.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit adopté.

2025-05-05-07 Liste des déboursés du mois d'avril

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 121 504.46 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2025-05-05-08 Correspondance (dons)

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 7 avril 2025. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

2025-05-05-08.1 Dons et abonnements

Fondation Linda LeMore-Brown

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 100 \$ soit versé à cet organisme à la suite de la demande reçue de bénévoles- organisateurs d'un souper spaghetti qui aura lieu le 24 mai 2025.

Fondation Santé Baie-des-Chaleurs

Il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 100 \$ soit versé à cet organisme dans le cadre de sa campagne annuelle.

2025-05-05-09 Réfection du 2^e rang, remplacement de divers ponceaux et mise en place d'enrobé bitumineux Signature de la directive de changement numéro 5

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la directive de changement numéro 5, relative aux travaux effectués dans le cadre du projet de réfection du 2^e rang, incluant le remplacement de divers ponceaux et la mise en place d'enrobé bitumineux.

2025-05-05-10 Réfection du 2^e rang, remplacement de divers ponceaux et mise en place d'enrobé bitumineux Acceptation de la proposition d'honoraires complémentaires

CONSIDÉRANT le contrat donné pour les travaux prévus à l'année 1 du plan triennal PIIRL de la MRC de Bonaventure pour le programme PAVL, impliquant la réfection du 2^e rang, le remplacement de divers ponceaux et la mise en place d'enrobé bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon souhaite octroyer un mandat de surveillance additionnel pour terminer l'ensemble des travaux du projet;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçus de la firme ARPO Groupe-conseil Inc. pour la réalisation des services de surveillance relativement à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter l'offre déposée par la firme ARPO Groupe-conseil pour les services professionnels en ingénierie relativement à la surveillance des travaux prévus à la DC-5 visant à terminer l'ensemble des travaux de l'année 1 du plan triennal PIIRL de la MRC de Bonaventure (programme PAVL). Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 7 avril 2025, pour un montant maximum de 20 453.55 \$.

**2025-05-05-11 Entente d'entraide en matière de sécurité incendie
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Siméon de conclure une entente en matière d'entraide en sécurité incendie avec la Ville de Bonaventure et la municipalité de Saint-Elzéar.

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette entente est d'assurer une entraide mutuelle en situation d'urgence, et ce, à coût nul pour les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec encourage les municipalités à conclure de telles ententes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser le maire, monsieur Denis Gauthier, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Nathalie Arsenault et le directeur du service Incendie, monsieur Ghislain Gagné, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Siméon l'entente d'entraide en matière de sécurité incendie.

2025-05-05-12 "Bouge jusqu'au bout du monde" pour Étincelle jeunesse

CONSIDÉRANT l'organisation d'une course à relais, qui aura lieu les 24 et 25 mai prochains, et qui reliera l'école des Deux-Rivières de Matapédia à la ville de Percé.

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs sollicitent la permission de la Municipalité de Saint-Siméon pour courir sur l'accotement des routes désignées sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE chaque équipe de course sera suivie d'un accompagnateur adulte à vélo;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs s'assurent d'obtenir les autorisations requises auprès du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon autorise les élèves qui participent à cet événement à courir sur l'accotement de son territoire.

2025-05-05-13 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2025-05-05-14 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Huit (8) personnes étaient présentes.

2025-05-05-15 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane-Alexandre Blais propose la levée de la séance, il est 20 h 45.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE LUNDI 26 MAI 2025 À 19 H À L'HÔTEL DE VILLE.**

Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et forment quorum, sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin et Dial Lepage.

Sont absents : Les conseillers Serge-Paul Jean, Danny Roy et Stéphane-Alexandre Blais

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2025-05-26-01 Ouverture de la séance

2025-05-26-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont eu copie de l'avis de convocation dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut y avoir d'autres sujets à débattre que ceux annoncés dans l'avis de convocation, tous les membres n'étant pas présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement numéro 533-25
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)
4. Adoption du 1^{er} projet de Règlement numéro 533-25
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)
5. Avis de motion – Règlement numéro 534-25
Modifiant le Règlement numéro 362-09-01 (Dispositions générales et administratives)
6. Adoption du projet de Règlement numéro 534-25
Modifiant le Règlement numéro 362-09-01 (Dispositions générales et administratives)
7. Report de la séance du mois de juin 2025
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**2025-05-26-03 Avis de motion – Règlement numéro 533-25
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Le conseiller Richard Bourdages donne avis qu'à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 533-25, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Le Règlement numéro 533-25, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, entraîne des modifications relatives aux usages non permis dans la zone 27-P, l'interdiction de roulottes dans les zones 27-P et 37-C, des ajouts dans les normes spéciales de plusieurs zones des caractéristiques d'une façade avant avec la création de l'article 52.5, l'abrogation des articles 25.2.2, 25.2.3, 85 et 86, la modification des articles 52.1 et 55 et l'ajustement du plan de zonage avec certaines grandes affectations des sols.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans la zone concernée.

**2025-05-26-04 Adoption du 1^{er} projet de Règlement numéro 533-25
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le 1^{er} projet de Règlement numéro 533-25, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le 1^{er} projet de Règlement numéro 533-25, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté;

QUE la population et les organismes de la Municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 9 juin 2025, à compter de 19 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon.

**2025-05-26-05 Avis de motion – Règlement numéro 534-25
Modifiant le Règlement numéro 362-09-01 (Dispositions générales
et administratives)**

Le conseiller Pierre Sarrazin donne avis qu'à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 534-25, modifiant le Règlement numéro 362-09-1 (Règlement sur les dispositions générales et administratives), de la Municipalité de Saint-Siméon sera adopté.

Ce règlement remplace le libellé de l'article 17.9 « Conditions minimales à respecter pour l'émission d'un permis de construction ».

**2025-05-26-06 Adoption du projet de Règlement numéro 534-25
Modifiant le Règlement numéro 362-09-01 (Dispositions générales
et administratives)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le projet de Règlement numéro 534-25, modifiant le Règlement numéro 362-09-1 (Règlement sur les dispositions générales et administratives) de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le projet de Règlement numéro 534-25, modifiant le Règlement numéro 362-09-1 (Règlement sur les dispositions générales et administratives) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté;

QUE la population et les organismes de la Municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 9 juin 2025, à compter de 19 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon.

2025-05-26-07 Report de la séance du mois de juin 2025

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2025 a été adopté par la résolution numéro 2024-12-02-12;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier la date de la séance prévue en juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la date de la séance ordinaire du mois de juin, prévue pour le 2 juin 2025, soit modifiée et reportée au lundi 9 juin 2025;

QUE cette séance se tiendra à l'Hôtel de Ville et débutera à 19 h 30.

2025-05-26-08 Période de questions

Aucune question.

2025-05-26-09 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 19 h 20.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale